

RÉUNION DU 20 JUILLET 2017

Le vingt juillet deux mil dix-sept à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Didier Gaillard, Gérard Saint-Laurent, Régis Bergeon, Martine Grasset, Franck Allard, Isabelle Deschamps, Edouard Guilbard, Jimmy Hut, Antoine Jamoneau, Céline Pailloux.

Etaient absentes et excusées : Mmes Maryline Baloge, Céline Chulevitch, Béatrice Portron.

Pouvoir de Mme Maryline Baloge à Mme Isabelle Deschamps.

Pouvoir de Mme Céline Chulevitch à Mme Céline Pailloux.

Date de la convocation : 08 juillet 2017.

Secrétaire de séance : M. Antoine Jamoneau.

CAMPUS RURAL

Suite à la dernière réunion de Conseil Municipal, quelques modifications ont été apportées au dossier d'aménagement du Campus Rural.

En effet, après validation du projet, le coût estimé par l'architecte se trouve supérieur aux premières estimations et de ce fait, ses honoraires ont évolués. Ainsi, ils sont portés maintenant à la somme de 24 655,75 € HT (au lieu de 24 000 € précédemment). Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité cette information chiffrée et autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

Après avoir pris connaissance des différents éléments et des changements de ces derniers jours, les membres du Conseil Municipal valident maintenant le plan de financement de la façon suivante :

Dépenses :

Acquisition de l'immeuble 40 000 €
Frais de notaire (non soumis à TVA) 10 000,00 €
Travaux 255 500,00 €
Honoraires architecte 24 655,75 €
Mission SPS 1 840,00 €
Diagnostic technique amiante 3 070,00 €
Soit un total de 335 065,75 euros HT (400 078,90 € TTC)

Recettes :

DETR programmation 2017, 96 598,72 €
FSIL, contrat de ruralité 40 000,00 €
Agence Nationale de Rénovation Urbaine, 120 000,00 €
Emprunt, 70 000,00 €
Fonds propres, 8 467,03 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à présenter ce plan de financement corrigé aux services instructeurs des organismes financeurs et à signer tous les documents qui seront nécessaires.

Le planning pour le lancement de l'appel d'offres sera revu après les congés d'été.

STATION-SERVICE Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 02 mars 2016, la collectivité a contracté une ouverture de crédit dénommée « ligne de Trésorerie » auprès du Crédit Agricole pour un montant de 40 000 euros pour le projet de construction de la station-service.

Cette ligne arrive à son terme au 2 août 2017 et il y a lieu de la rembourser.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal donnent délégation à Monsieur le Maire pour procéder au remboursement de cette ligne à hauteur de 40 000 euros.

A ce jour, ce budget station-service n'ayant pas obtenu tous les soutiens financiers espérés, les finances ne sont pas encore suffisantes pour solder les travaux avec les fonds propres. Il est donc décidé de contracter une nouvelle ligne de trésorerie.

Madame Grasset ne prend pas part à la décision.

Après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de contracter une ligne de trésorerie de 40 000 euros (quarante mille euros) auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destinée à financer les décalages de trésorerie. Les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du capital emprunté : 40 000 € (quarante mille euros)

Durée en mois : 12 mois

Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné majoré de 1,10 % avec un taux d'intérêts plancher de 1,10 %

Décompte des intérêts : calculés mensuellement à terme échu

Facturation des intérêts : mensuelle

Frais de dossier : 100 € (cent euros)

Commission engagement : 120 € (cent vingt euros)

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer le contrat de prêt correspondant et à signer tous les documents qui seront nécessaires à la gestion de ce contrat d'emprunt (tirage et remboursement) et ce sans aucune autre délibération

Vente de carburants

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire et le régisseur de la station à modifier le prix de vente des deux carburants (sans plomb 95 et gasoil) à convenance en fonction du cours du marché et en fonction du prix d'achat.

Facture impayée

Chaque mois sont éditées les factures des clients en fonction de leur consommation de carburant.

Après en avoir délibéré, et de façon à éviter les non-paiements, les membres du Conseil Municipal décident que le régisseur devra éditer un titre à l'encontre du débiteur au terme de 90 jours d'impayés. Cela permettra à la Trésorerie de poursuivre le créancier en toute légalité.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents qui seront nécessaires à cette procédure.

STATION DE LAVAGE

La Société Tsunami interpelle la collectivité sur l'échéance de la garantie du matériel de lavage au 25 août 2017.

Afin de maintenir l'entretien de ce matériel (appareil de lavage + distributeur de jetons), la Société Tsunami propose un contrat de maintenance à compter du 26 août 2017 pour un montant de 2 400 € HT par an.

Les membres du Conseil Municipal considèrent que cette somme est trop importante et décident de mettre cette proposition en attente.

PERSONNEL COMMUNAL

L'adjoint en charge du personnel communal informe l'Assemblée que Monsieur Nicolas Flinois, agent qui était en arrêt de travail depuis le 26 janvier 2016 a eu un avis favorable du Comité Médical pour reprendre son emploi. Il intégrera son poste à compter du 26 juillet 2017 en mi-temps thérapeutique (50 %) pour une période de 3 mois.

Les agents contractuels de la collectivité se verront proposer de nouvelles périodes de travail au sein de la collectivité :

- Monsieur Ludovic Gouband, contrat de travail à durée déterminée pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 octobre 2017.
- Madame Nathalie Poyer, contrat de travail à durée déterminée pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 28 février 2018.

Madame Catherine Robin sera quant à elle intégrée au poste d'adjoint technique au niveau de la cantine scolaire à compter du 04 septembre 2017 et mise à disposition du RPI Ménigoute Vasles. Dans un premier temps, elle sera embauchée via le service intérim du Centre de Gestion.

Monsieur Dylan Barriquault termine quant à lui son contrat d'apprentissage au 31 août 2017.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents relatifs à ces dossiers du personnel communal.

BATIMENTS COMMUNAUX

Le devis de la Société Engie Home Services (agence locale de Niort) pour la maintenance des chaudières de la Mairie/Salle des Fêtes et des huit pavillons du Village Seniors est présenté à l'Assemblée.

Il en coûterait la somme annuelle de 250,20 euros TTC pour la maintenance de la chaudière de la Salle des Fêtes, 453,60 euros TTC pour la partie ventilation et 1 872,00 euros TTC pour les chaudières des pavillons du Village Seniors.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident ce contrat qui est indispensable.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

LOCATIONS

Il est rappelé à l'Assemblée qu'à compter du 1^{er} juillet 2017, les diagnostics énergétiques et électriques sont maintenant obligatoires pour toutes les locations.

Des devis seront demandés ; les propositions seront examinées lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

MISE A
DISPOSITION

Monsieur le Maire informe les membres présents que les services de l'ADAPEI des Deux-Sèvres sollicitent un local pour accompagner un enfant de Ménigoute qui est en difficulté.

Après en avoir délibéré, les membres décident de mettre gracieusement à disposition un bureau du bâtiment communal du 42 Rue de Saint Maixent. Une convention entre les deux parties sera rédigée en ce sens.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires.

7 JUILLET 2017

La 1^{ère} soirée 2017 des Patrimoines de Gâtine a eu lieu sur la Place des Cloîtres le vendredi 7 juillet 2017. Le groupe Stéréo Fun a assuré pleinement l'animation de la soirée et la population a été relativement satisfaite.

Monsieur le Maire tient à remercier les associations locales qui se sont impliquées pour l'organisation de cette soirée (Club de Basket, Lift).

La commune de Ménigoute confirme aujourd'hui sa décision pour le versement d'une subvention au CARUG pour cette soirée du Patrimoine de Gâtine ; elle sera prélevée à la section de fonctionnement du budget primitif communal 2017.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer les documents nécessaires à ce dossier.

14 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal valide la convention relative à l'organisation des animations du 14 juillet 2017 sur le site de Bois Pouvreau avec les communes de Coutières, Fomperron, Saint-Germier et Chantecorps ; convention qui détermine les différentes modalités d'organisation et qui précise que la commune de Chantecorps assume cette année la gestion administrative et financière.

Il est entendu que les communes de Coutières, Fomperron, Saint-Germier et Ménigoute verseront chacune à la commune de Chantecorps, une contribution financière égale au 1/5^{ème} du montant total des frais engagés pour l'organisation et la tenue de l'évènement, tout en sachant qu'un budget prévisionnel global est établi à 7500 euros maximum.

Cette journée a été relativement festive dans l'ensemble. Les artificiers ont rencontrés des problèmes techniques pour le tir du feu d'artifice. Il sera demandé au fournisseur un effort sur le montant de la facture.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

FONDS AMORCAGE
SOLDE 2016/2017

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013.

Considérant que la Commune de Ménigoute a délibéré pour transférer à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, en 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser le fonds d'amorçage à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine. Le solde pour l'année scolaire 2016/2017 s'élève à la somme de 5 070 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le reversement de ce fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Monsieur le Maire informe les membres présents que la convention de partenariat « Bourse au permis de conduire » avec la Maison de l'Emploi est arrivée à échéance et qu'il est possible de la renouveler.

Après en avoir délibéré, les membres présents valident la proposition d'avenant à la convention de partenariat qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement et les engagements réciproques des parties (Maison de l'Emploi/Mairie) dans le cadre de l'action « un permis pour l'emploi » ; cette convention est donc reconduite pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2017.

Il est à noter que deux bourses au permis de conduire ont été provisionnées dans le cadre de la convention initiale. Aucune n'ayant été attribuée, deux bourses au permis de conduire de 600 euros restent donc à attribuer.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

SITE RADIO- ÉLECTRIQUE

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'entreprise TDF de Montrouge propose à la collectivité d'implanter un mât type 30 m de haut sur le terrain communal près de la station service pour les différents opérateurs de téléphonie. Un bail emphytéotique d'une durée de 12 ans serait rédigé entre les parties. Au terme des 12 ans, l'usage du terrain reviendrait à la collectivité.

Une compensation financière serait versée annuellement à la commune.

Après avoir pris connaissance de tous les éléments techniques et financiers, les membres du Conseil Municipal décident de prendre le temps de la réflexion et de répondre à cette proposition après la période estivale.

RAPPORT ANNUEL DU SMC

Il est donné compte rendu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés. En 2016, le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC) assure la compétence et la gestion des déchets sur 49 communes soit 48 063 habitants. Le SMC dispose de neuf déchetteries et une recyclerie.

Parmi les faits marquant de 2016, on peut noter la dotation de bacs individuels à tous les foyers du territoire du SMC : un bac à couvercle vert, avec puce, pour les ordures ménagères, un bac à couvercle jaune pour les emballages recyclables.

L'augmentation du tonnage des emballages de 65,5 % est supérieure au pronostic annoncé (40 %) en fin d'année. Le tonnage des ordures ménagères a diminué de 19,2 %. Ces résultats sont satisfaisants.

Avec un ratio de 176 kg par habitant et par an d'ordures ménagères, le SMC se positionne en-dessous de la moyenne régionale (227 kg/hab/an) et nationale (268 kg/hab/an).

Le rapport complet est mis à disposition de celles et ceux qui le souhaitent sur le site internet du SMC.

Les membres présents valident l'ensemble des données présentées et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

VOIRIE

Une personne a détérioré un panneau directionnel au carrefour de la rue de Sanxay. Cet administré adresse le règlement de 130,97 € à la collectivité pour le remplacement de ce panneau de signalisation.

Ce paiement sera enregistré à la section de fonctionnement du budget primitif communal 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres,

Le Maire,

Le Secrétaire,